



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss 18 octobre 1989

Décision

1853

Decisione

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Enlèvement de deux représentants du CICR au Liban:
 Analyse de la situation / Déclaration

Vu la note d'information du DFAE du 18 octobre 1989
 Après délibération, il est

Au Conseil fédéral

d é c i d é :

1. Il est pris acte de la note d'information du 18 octobre 1989.
2. La déclaration est approuvée avec des modifications (voir annexe).

Enlèvement des deux représentants du CICR au Liban

1. Pour la première fois depuis l'enlèvement des deux représentants du CICR au Liban, les ravisseurs, ou présumés tels, se sont manifestés dans la nuit du 16 au 17 octobre 1989. A la suite d'un attentat perpétré à l'Arabie Saoudite à Ankara, un mouvement Djihad islamique a notifié à l'agence de presse internationale que deux employés suisses du CICR détenus au Liban seraient exécutés si la Suisse ne libérait pas d'ici trois jours le chite Mohammed Hussein Hariri condamné à la prison à vie en février pour le détournement d'un avion d'Air Afrique à Genève en 1987 et l'assassinat d'un passager français. "Nous, enjoignons aussi aux autorités suisses de libérer notre frère Mohammed Hussein Hariri (chite libanais) dans les 72 heures à défaut de quoi nous commencerons à exécuter les Suisses que nous détenons". On trouvera en annexe la déclaration politique du DFAE. On constate que ce groupe est la plupart des actes de terrorisme international ces derniers temps.

Pour extrait conforme,
 le secrétaire:

Protokollauszug an:				
<input type="checkbox"/> ohne / <input checked="" type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
x		EDA	2	-
	<	EDI	1	-
	<	EJPD	1	-
	<	EMD	1	-
	x	EFD	1	-
	x	EVD	1	-
	x	EVED	1	-
	x	BK	3	-
		EFK		
		Fin.Del.		



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 18 octobre 1989

Au Conseil fédéral

Note d'information

Enlèvement des deux représentants du CICR au Liban

1. Pour la première fois depuis l'enlèvement des deux représentants du CICR au Liban, les ravisseurs, ou présumés tels, se sont manifestés dans la nuit du 16 au 17 octobre 1989. A la suite d'un attentat perpétré contre l'attaché de défense de l'Arabie Saoudite à Ankara, un individu se réclamant du mouvement Djihad islamique a notamment déclaré à une agence de presse internationale que deux employés suisses du CICR détenus au Liban seraient exécutés si la Suisse ne libérait pas d'ici trois jours le chiite Mohammed Hussein Hariri condamné à la prison à vie en février pour le détournement d'un avion d'Air Afrique à Genève en 1987 et l'assassinat d'un passager français. "Nous enjoignons aussi aux autorités suisses de libérer notre frère Mohammed Hussein Hariri (chiite libanais) dans trois jours à défaut de quoi nous commencerons à exécuter les otages suisses que nous détenons". On trouvera en annexe une notice sur le mouvement Djihad islamique, rédigée par le Secrétariat politique du DFAE. On constate que ce groupe est impliqué dans la plupart des actes de terrorisme international commis ces derniers temps.

2. Durant la nuit déjà, le DFAE est entré en contact avec M. André Pasquier, responsable à Genève de la cellule spéciale s'occupant de l'enlèvement. Sur la base de ce nouvel élément, le CICR a fait part des requêtes suivantes:

- Genève désire préserver l'identité CICR, et, accessoirement seulement, la nationalité suisse des deux techniciens orthopédistes enlevés.

- Genève estime que le CICR, en tant qu'ONG, a, même à ce stade, davantage de moyens d'investigations et de pressions et souhaite, de ce fait, conserver la direction opérationnelle de la solution du cas, l'appui des autorités suisses étant bien sûr vivement sollicité, mais sous forme d'un soutien de flanquement.

3. Une rencontre entre le DFAE et M. Pasquier, accompagné de deux de ses proches collaborateurs, s'est déroulée à Berne dans l'après-midi du 17 octobre 1989. On y a établi plus en détail la future collaboration entre autorités suisses et CICR. A ce stade, la responsabilité opérationnelle demeure, comme jusqu'à présent, assumée par le CICR. Ainsi, Genève va intensifier les contacts déjà pris avec les différents groupes actifs au Liban, et accessoirement en Syrie, et entamer des démarches à plus haut niveau auprès des autorités de pays comme la Syrie, l'Iran, la Lybie, l'Algérie et la Tunisie, pays qui sont parties prenantes sur la scène libanaise.

En outre, le CICR va procéder à une campagne médiatique de sensibilisation mettant en évidence le caractère inadmissible de l'enlèvement des deux représentants du CICR. Un premier communiqué de presse, allant dans ce sens, devait être diffusé hier en fin d'après-midi.

4. Toujours à ce stade, la responsabilité du DFAE est d'appuyer les efforts du CICR en flanquement. Il appartiendra à Genève d'indiquer plus précisément au DFAE dans quelle mesure une

intervention opérationnelle de Berne serait rendue nécessaire. Comme auparavant, le DFAE se livre à une recherche active de renseignements. Ainsi, dans la matinée du 17 octobre 1989, notre ambassadeur à Beyrouth, actuellement à Nicosie, a fait part, selon lui, que la clef de toute solution en l'espèce se trouve en la personne du cheik Fadlallah, guide spirituel du mouvement Hezbollah. L'Ambassadeur Sciolli activera ses contacts dans la mouvance de cette organisation qui chapeaute le Djihad islamique.

5. Les éléments d'analyse qui suivent reposent sur une base relativement fragile, car l'information disponible est encore, présentement, fragmentaire. Ainsi, on ne peut affirmer avec certitude que l'homme, qui a pris contact, à Ankara, avec l'agence de presse internationale, est bien un représentant attitré du Djihad islamique. On doit mettre en évidence que l'on se trouve face à une opération politique habilement menée. En s'en prenant à deux représentants d'une organisation internationale non gouvernementale, les ravisseurs touchent également deux ressortissants suisses, engageant par là, bon gré mal gré, la responsabilité d'un Etat souverain. C'est notamment une raison pour laquelle les autorités suisses pourraient envisager de condamner fermement cet enlèvement.

On note que le nom de Hariri est à nouveau mentionné sans qu'on ait jamais su avec certitude si c'était le vrai motif de l'enlèvement l'année dernière du délégué Winkler. Rien donc ne permet d'affirmer que le clan Hariri est effectivement à la base de ce double enlèvement. Cet acte de violence se déroule à un moment où les rivalités, au sein du mouvement palestinien, sont tout particulièrement exacerbées. A ce propos, notre Ambassadeur à Tunis a eu ce matin un contact avec le siège de l'OLP qui lui a déclaré que, selon les services de renseignements de l'organisation palestinienne au Sud-Liban, ce sont des membres du clan Hariri qui sont à l'origine de l'enlèvement de Christen et Erriquez. Cet acte aurait sa source dans la décision du Tribunal fédéral concernant le pirate de l'air chiite, décision qui aurait mis en état de

- 4 -

choc les proches parents d'Hariri, tout particulièrement son père.

Le fait que les ravisseurs aient procédé à un double enlèvement est pour le CICR grave et lourd de conséquences. Les ravisseurs peuvent ainsi, quand ils le voudront, faire monter la pression sur les autorités suisses.

Au vu de ce qui précède, le DFAE juge, en plein accord avec le CICR, prématuré que le Conseil fédéral entreprenne à ce stade déjà une action opérationnelle.

Le Conseil fédéral est consterné par l'enlèvement au Liban de deux collaborateurs du Comité suisse de la Croix-Rouge (CICR), MM. Emanuel Christen et Elio Erriguez, citoyens suisses. Il condamne avec vigueur cet acte inhumain qui met en péril l'action humanitaire et impartiale du CICR dans ce pays en faveur de la population libanaise et palestinienne toute entière.



René Felber

Le Gouvernement suisse demande la libération des deux collaborateurs de CICR. En outre, il lance un appel urgent à toutes les parties au conflit libanais de respecter le droit humanitaire et ainsi possible l'action du CICR et d'autres institutions humanitaires.

Le Conseil fédéral apporte son soutien entier aux efforts du CICR pour la libération de ses représentants. Il a chargé les Départements fédéraux concernés de collaborer étroitement avec le CICR à cet effet.

Le Conseil fédéral exprime devant cette épreuve sa solidarité aux familles d'Emanuel Christen et Elio Erriguez et à l'institution pour laquelle ils travaillent.

Bern, den 17. Oktober 1989

Der Islamische Jihad im Umfeld der radikal-schiitischen
Terrorasens

DECLARATION DU CONSEIL FEDERAL

Le Conseil fédéral est consterné par l'enlèvement au Liban de deux collaborateurs du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), MM. Emanuel Christen et Elio Erriquez, citoyens suisses. Il condamne avec vigueur cet acte inhumain mettant en péril l'action humanitaire et impartiale du CICR dans ce pays en faveur de la population libanaise et palestinienne toute entière.

Le Gouvernement suisse demande la libération des deux collaborateurs du CICR. En outre, il lance un appel urgent à toutes les parties au conflit libanais de respecter le droit humanitaire rendant ainsi possible l'action du CICR et d'autres institutions humanitaires.

Le Conseil fédéral apporte son soutien entier aux efforts du CICR pour la libération de ses représentants. Il a chargé les Départements fédéraux concernés de collaborer étroitement avec le CICR à cet effet.

Le Conseil fédéral exprime devant cette épreuve sa solidarité aux familles d'Emanuel Christen et Elio Erriquez et à l'institution pour laquelle ils travaillent.

Bern, den 17. Oktober 1989

Der Islamische Jihad im Umfeld der radikal-schiitischen
Terrorsszene

Als Folge des von Teheran Anfang der achziger Jahre betriebenen Revolutionsexportes ist in Süd-Libanon und in West-Beirut die radikal-islamistische militante Schiitenorganisation Hizballah ("Partei Gottes", in Anspielung auf eine koranische Formulierung) entstanden. Das Erstarren des Hizballah steht in Zusammenhang mit der israelischen Libanon-Invasion von 1982. Seit jenem Zeitpunkt stehen iranische Revolutionsgardisten (Pasdaran) mit syrischem Einverständnis in Libanon. Diese arbeiten eng mit den Hizballah-Leuten zusammen. Der Hizballah steht in starker Konkurrenz zu der ebenfalls schiitischen Organisation Amal ("Hoffnung", ursprünglich eine von iranischen "Missionaren" ins Leben gerufene Selbsthilfeorganisation). In den vergangenen Jahren ist es verschiedentlich zu massiven bewaffneten Auseinandersetzungen zwischen den beiden Schiiten-Milizen gekommen.

Der Hizballah gilt gemeinhin als Dachorganisation für verschiedene radikale Schiitenorganisationen: Islamischer Jihad, Islamischer Jihad zur Befreiung Palästinas, Revolutionäre Gerechtigkeitsorganisation, Organisation der Unterdrückten der Erde, Daawa ("Aufruf")-Bewegung, Islamischer Amal, etc.

Es ist zweifelhaft, ob es sich dabei tatsächlich um genau definierbare Gruppierungen handelt. Wahrscheinlicher ist, dass sich der Hizballah verschiedener Decknamen bedient, um den Anschein zu erwecken, er selber sei nicht in Terroraktionen involviert. Der geistliche Führer des Hizballah, Scheich Mohammed Hussein Fadlallah, dementiert jeweils Verdächtigungen, wonach seine Organisation in den Terrorismus verwickelt sein soll.

Der Islamische Jihad steht hinter den Selbstmordanschlägen in Beirut von 1983 gegen Amerikaner und Franzosen. Durch Terroranschläge versucht diese Organisation, 17 seit Dezember 1983 in

- 2 -

Kuweit eingekerkerte schiitische Terroristen freizupressen. Neben anderen Organisationen hat sich der Islamische Jihad unter anderem zu den Anschlägen auf den Panam-Jumbo (Dezember 1988) und auf die französische DC-10 (September 1989) bekannt. Nach der Hinrichtung von 16 kuweitischen Schiiten in Saudi-Arabien (September 1989) hat der Hizballah gedroht, gegen saudische, kuweitische und amerikanische Interessen vorzugehen.

Laut syrischen Quellen wird Terry Waite, der Unterhändler des Bischofs von Canterbury, der mit den schiitischen Erpressern über die Freilassung westlicher Geiseln verhandelte, vom Islamischen Jihad gefangen gehalten.

Wie weit der syrische Einfluss auf die verschiedenen schiitischen Extremistengruppen reicht, entzieht sich unserer Kenntnis. Damas-kus dürfte aber auch hier seine Libanon-Politik des "divide et impera" verfolgen, indem es Amal gegen Hizballah ausspielt. Tatsache ist, dass Syrien immer wieder iranische Revolutionsgardisten und Hizballah-Leute in Libanon gewähren lässt, um dadurch eine instabile Lage zu bewirken. Diese dient Syrien als Rechtfertigungsgrund für seine militärische Präsenz in West-Beirut und den südlichen Vororten.

Iran unterstützte anfänglich den Islamischen Jihad öffentlich. Nach 1984 distanzierte sich Teheran aber zusehends in seinen offiziellen Verlautbarungen von dieser Organisation. Die Aus-schaltung des iranischen Innenministers, Mohtashemi, unter Rafsanjani dürfte sich negativ auf die Beziehungen zwischen Teheran und die schiitischen Extremisten in Libanon auswirken.

Sidon ist gegenwärtig eine der instabilsten Gegenden in Libanon. Weder Syrien noch Israel haben dort Truppen stationiert. Die Präsenz dieser beiden Nachbarstaaten beschränkt sich auf die Geheimdienste. Es gibt auch keine Miliz, die alleine das Sagen hätte. Es besteht vielmehr ein gefährliches Konglomerat verschiedener palästinensischer libanesischer Gruppierungen unterschiedlicher Ausrichtung (sunnitisch, schiitisch, linksnational), vermischt mit kriminellen Elementen.

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

18. Okt. 1989

Decision

Decisione

1854

Edgenössische Technische Hochschule Zürich
 Wahl von PD Dr. René P. Schwarzenbach zum
ordentlichen Professor für Umweltchemie

DECLARATION DU CONSEIL FEDERAL

Aufgrund des Antrages des EDI vom 28.9.89.

Aufgrund der Ergebnisse des Mitberichtsverfahrens wird

beschlossen:

Le Conseil fédéral, tenu constamment au courant du développement des événements liés à l'enlèvement de deux collaborateurs du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), MM. Emanuel Christen et Elio Erriquez, citoyens suisses au Liban, condamne avec vigueur cet acte inhumain mettant en péril l'action humanitaire et impartiale du CICR dans ce pays en faveur de la population libanaise et palestinienne toute entière.

Le Gouvernement suisse demande la libération des deux collaborateurs du CICR. En outre, il lance un appel urgent à toutes les parties au conflit libanais de respecter le droit humanitaire rendant ainsi possible l'action du CICR et d'autres institutions humanitaires.

Le Conseil fédéral apporte son soutien entier aux efforts du CICR pour la libération de ses représentants. Il a chargé les Départements fédéraux concernés de collaborer étroitement avec le CICR à cet effet.

Le Conseil fédéral exprime devant cette épreuve sa solidarité aux familles d'Emanuel Christen et Elio Erriquez et à l'institution pour laquelle ils travaillent.

LPO

EMO

LPO

ENB

EVED

BK

LPO

FRON